

Conférence générale

GC(SPL.3)/7

26 janvier 2023

Distribution générale

Français

Original : anglais

Troisième session extraordinaire

Point 3 de l'ordre du jour provisoire
(GC(SPL.3)/1)

Examen des pouvoirs des délégués

Texte d'une communication datée du 26 janvier 2023 reçue du Représentant résident d'Israël auprès de l'Agence internationale de l'énergie atomique

La délégation israélienne à la troisième session extraordinaire de la Conférence générale de l'AIEA (janvier 2023) rejette les efforts continus que plusieurs délégations d'États arabes déploient pour traiter des questions politiques par le biais de la Commission de vérification des pouvoirs, comme il ressort du document GC(SPL.3)/6.

Comme il ressort clairement du chapitre IV du Règlement intérieur de la Conférence générale, la procédure d'examen des pouvoirs a pour seul objet de vérifier que les pouvoirs des délégués ont été établis dans les formes requises et présentés dans les délais voulus.

Cette procédure n'est en aucun cas de nature politique ; elle n'est pas non plus censée servir à promouvoir des intérêts politiques. La teneur du document susmentionné outrepassé donc le domaine de compétence de la Commission de vérification des pouvoirs et est sans rapport avec l'objet et les tâches de l'AIEA et de cette importante session de la Conférence générale.

La délégation israélienne demande que le présent document soit inclus dans le rapport de la présente session de la Conférence générale et soit traité comme un document officiel de cette dernière.

(signé) David Nusbaum

Représentant résident d'Israël auprès de l'AIEA